

Luxembourg, le 11 janvier 2023

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2022.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 24 points de base à 2,5% en novembre 2022, contre 2,26% en octobre 2022 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 99 millions d'euros durant le mois de novembre pour s'élever à 287 millions d'euros par rapport à 386 millions en octobre. En comparaison annuelle, le taux a progressé de 120 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 28 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 17 points de base entre octobre et novembre pour s'établir à 3,33% en novembre 2022. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées entre ces deux périodes a diminué de 47 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 269 millions d'euros en novembre 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 199 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 180 millions d'euros. Sur les durées plus

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

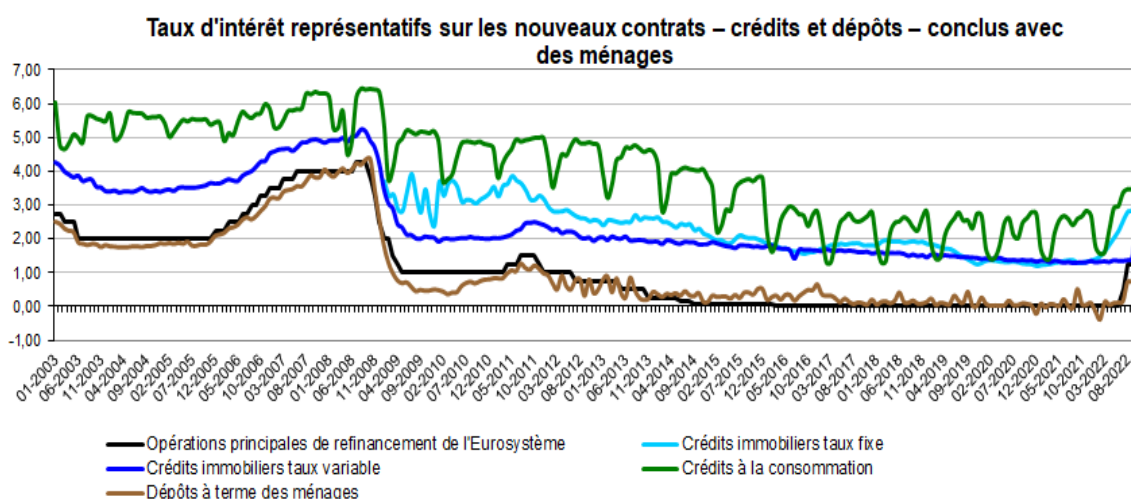
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

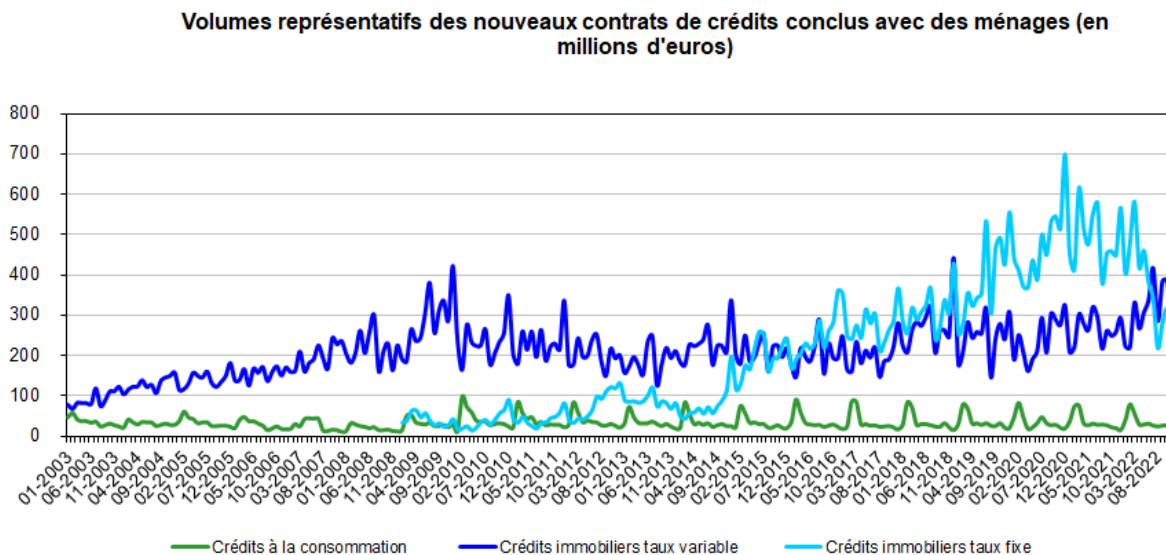
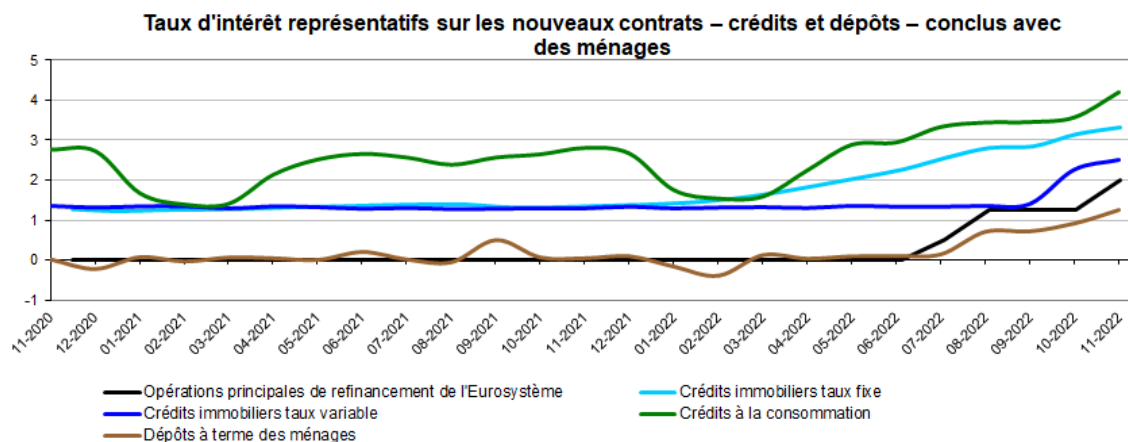
longues, les crédits immobiliers avec une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans ont progressé de 14 points de base pour s'établir à 3,31% en novembre 2022. Le volume mensuel de ces créances nouvellement accordées a diminué de 39 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 224 millions d'euros en novembre 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 188 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 100 millions d'euros. Il est important de noter que ce taux inclut des périodes de fixation initiales de taux supérieures à 10 ans et qu'il est calculé sur base d'un échantillon de banques. Le taux indiqué pour la période de fixation initiale est une moyenne pondérée prenant en compte les volumes des prêts octroyés. Les taux sur des prêts avec des périodes de fixation initiales très longues, comme par exemple 30 ans, peuvent donc être largement plus élevés que le taux moyen pondéré indiqué.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 63 points de base entre octobre et novembre pour s'établir à 4,21% en novembre 2022 tandis que le volume d'activité a diminué de 4 millions pour passer de 26 millions en octobre à 22 millions en novembre. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 140 points de base tandis que le volume d'activité a augmenté de 2 millions.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 93 points de base en octobre 2022 à 127 points de base en novembre 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 122 points de base.



Le graphique qui suit fournit un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années.



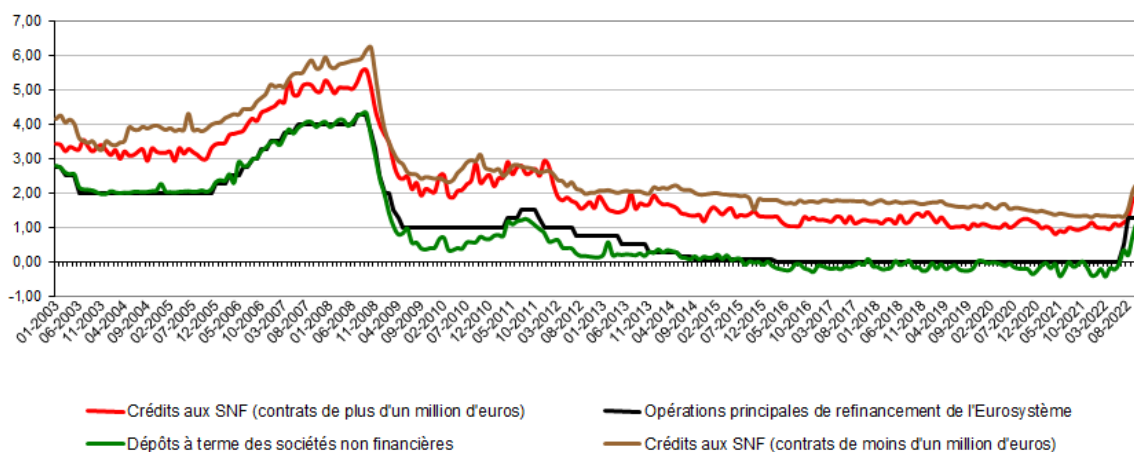
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 49 points de base sur base mensuelle à 2,82% en novembre 2022 contre 2,33% en octobre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 13 millions d'euros pour s'établir à 584 millions d'euros en novembre contre 597 millions en octobre. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 148 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 247 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 51 points de base sur un mois pour s'établir à 2,46% en novembre 2022 contre 1,95% en octobre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 453 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 2 751 millions d'euros en novembre 2022 contre 3 204 en octobre. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 143 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 821 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 17 points de base entre octobre et novembre pour atteindre 1,34% en novembre 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 152 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication

Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599

Email : press@bcl.lu

www.bcl.lu